



Caractériser les déchets pour mieux les maîtriser

TRAVAUX DE NORMALISATION DEJA EXISTANTS SUR LE THEME

Normes et documents normatifs publiés

Caractérisation des ordures ménagères

La normalisation dans ce domaine est uniquement nationale et concerne :

- à la fois la caractérisation des déchets collectés en entrée de centre de tri (amont) afin d'influer sur la qualité des collectes effectuées par les collectivités locales.
- la caractérisation des balles de matériaux issus du tri et destinés à partir dans les filières de recyclage

- Les normes françaises expérimentales suivantes :

- . **XP X 30-413** : Déchets et assimilés - Constitution d'un échantillon de déchets ménagers et assimilés contenus dans une benne à ordures ménagères
- . **XP X 30-433** : Déchets - Méthode de caractérisation d'une balle de corps creux en plastique, issue du tri de déchets ménagers et assimilés
- . **XP X 30-445** : Déchets ménagers et assimilés - Constitution d'un échantillon de déchets ménagers et assimilés en vrac
- . **XP X 30-468** : Déchets ménagers et assimilés - Méthodes de caractérisation - Journaux et magazines

- Un ensemble de normes en cours d'élaboration

- . **La révision de la norme XP X 30-408** : Caractérisation d'un échantillon de déchets ménagers et assimilés
- . **XP X 30-472** : Déchets ménagers et assimilés – Caractérisation des refus
- . **XP X 30-473** : Déchets ménagers et assimilés – Contrôle de la performance des équipements de tri

- L'existence d'un service de questions-réponse

Dans le cadre de l'expérimentation de la norme XP X 30-437 «*Constitution d'un échantillon sur un lot de déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement sur une période donnée et caractérisation de cet échantillon*», et de son Guide d'application (GA X 30-444).

Un groupe de suivi de la mise en oeuvre de la norme expérimentale a été mis en place en **juillet 2005 afin de répondre** aux questions posées par les utilisateurs de la norme. Les réponses sont approuvées (par correspondance ou en réunion) par la Commission de normalisation AFNOR/X300. Les réponses aux questions serviront ensuite à réviser la norme expérimentale XP X30-437 et/ou à compléter le Guide d'application.

Caractérisation des matières premières recyclées

- **Papier : la norme européenne reprise en norme française NF EN 643** : Liste européenne des sortes standard de papiers et cartons récupérés
- **Pneus usagers** : Des travaux de normalisation ont lieu dans ce domaine avec pour objectif de définir les outils et méthodes de mesures adaptées pour caractériser les matériaux, les échantillonner et les nommer.

Un ensemble de normes françaises est en cours d'élaboration

Une première norme expérimentale a été rédigée **XP T 47-751** Détermination du format des produits issus du broyage primaire

D'autres sont en cours d'élaboration :

- . **XP T 47-752** Détermination de la granulométrie des granulats issus de PUNR (Pneus Usagés Non Réutilisables)
- . **XP T 47-753** Pneus usagés non réutilisables (PUNR) - Détermination du format des produits issus du broyage primaire - Méthode basée sur la mesure automatisée de la plus grande longueur projetée

Un exemple : La démarche d'Aliapur pour le développement de l'utilisation des matériaux recyclés issus de pneus usagers.

Aliapur est l'éco-organisme créé pour concevoir, organiser et mettre en place la filière de recyclage des pneus usagés.

Aliapur a dans un premier temps participé à des travaux existants au niveau européen (task Force du CEN145) concernant les pneus usagers. Puis elle a sensibilisé les acteurs français de la filière à la normalisation et une commission française de normalisation a été créée en 2005. La première norme a été publiée en septembre 2006 : la norme expérimentale **XP T 47-751** Détermination du format des produits issus du broyage primaire. Le soutien d'Aliapur a également permis à la France de reprendre le secrétariat de la task force européenne. S

Son travail est orienté d'une part vers les produits: définition, les nommer, les caractériser et établir les méthodes d'essais associées et d'autres part vers les usages (travaux publics, sols sportifs) en sensibilisant les autres comités techniques européens responsables de ces produits.

Ces travaux vont ainsi permettre de créer un réel marché européen de matériaux secondaires.

Management environnemental des produits

Cet ensemble de normes par la prise en compte en amont de l'impact des produits sur l'environnement permet de réduire :

- Norme ISO14062 sur l'Eco conception
- Norme de la série ISO14040 sur l'analyse du cycle de vie des produits

CONTRIBUTION DE LA NORMALISATION SUR LES THEMES PROPOSES

Action 1 - Réduire la production de déchets et assimilés

- Encourager l'utilisation des normes d'écoconception et d'analyse du cycle de vie

Action 2 - Développer le recyclage de matière

- **Définir, caractériser les matériaux issus de produits recyclés pour faciliter leur utilisation**

Les filières de recyclage sont pour certaines anciennes (papier, ferrailles), d'autres ont été mis en place récemment sous l'impulsion de réglementations souvent européennes (pneus usagés, déchets électriques et électroniques).

En 2005 la commission européenne a publié sa stratégie européenne sur la prévention et le recyclage des déchets. Cette stratégie fait le point à mi-parcours du 6ème programme pour l'environnement 2010. Cette stratégie est axée vers une simplification des directives européennes, vers une harmonisation des pratiques au sein des pays de l'UE notamment en ce qui concerne la gestion des déchetteries, vers un développement de la prévention des déchets et elle définit la politique communautaire pour aller vers une réelle société du recyclage. L'objectif est de créer un marché européen du recyclage. Cette ambition nécessite des modifications réglementaires permettant aux déchets de circuler plus librement en Europe mais également de modifier la limite entre ce qui est considéré aujourd'hui comme un déchet et non pas comme une nouvelle matière première. Les matériaux mis sur le marché seront :

soit de produits identiques aux produits initiaux (Exemple : huile, acide chlorhydrique recyclé) mais pour pouvoir entrer sur un marché il ne faut pas qu'ils soient considérés comme déchets ;

soit des matériaux secondaires issus de matériaux recyclés (exemple : Poudrette de pneus recyclés, papier recyclé) ayant des caractéristiques légèrement différentes mais qui peuvent convenir pour certains usages.

La commission européenne demande au sein de cette stratégie, la mise en place de "standards communs de référence. Ces normes doivent permettre de définir, caractériser ces matériaux (matières premières secondaires), et développer les méthodes d'essais qui y sont associées. Un programme de normalisation est donc à établir dans ce domaine.

- Fiabiliser les relations entre les acteurs des filières de recyclage

Par ailleurs, pour que cette nouvelle société du recyclage fonctionne, il est nécessaire de sécuriser les échanges, professionnaliser les entreprises de recyclages. Cette action peut s'appuyer sur l'établissement de différents documents de référence tels que :

des documents d'engagements réciproques, d'aide à la formalisation des relations contractuelles,

le développement d'une norme générique établissant les caractéristiques générales de qualité de service pour les acteurs des filières de recyclage qui pourraient par la suite être décliné par filière ou métier.

Action 1 et 2 plusieurs actions à mener dans le domaine de l'emballage et des déchets d'emballages

Contexte : la Directive 94/62/CE « Emballage et déchets d'emballages » fixent des exigences essentielles en matières

- de prévention et de réduction à la source (réduction en poids et en volume des emballage mais également réduction des métaux lourds et autres substances dangereuses),*
- de réutilisation et*
- de valorisation (recyclage, biodégradation et compostage, valorisation énergétique).*

Plusieurs normes ont été établies pour répondre à ces exigences essentielles. Six d'entre elles sont des normes harmonisées reconnues par la Commission (références publiées au JOUE). La France préside et a le secrétariat du CEN/TC 261 « Emballage » en charge de ces travaux au plan européen.

Développement : les normes existantes sont reconnues et utilisées par les professionnels de la chaîne de l'emballage en Europe. Ces normes sont générales et applicables à tous les secteurs quelques soient les matériaux, les types d'emballages et les produits conditionnés et transportés. Il y aurait lieu d'aller plus loin dans ces travaux pour notamment faciliter leur appropriation par les PMI/PME et participer au débat général. Les thèmes suivants sont proposés :

- Développement de documents d'application des normes harmonisées soit par filières de matériaux soit par catégorie d'emballage.*
- Développement de travaux dans le secteur de la réutilisation. L'Adème va réactualiser son étude sur la réutilisation des emballages en France et de fait soutient le développement de travaux de normalisation dans ce domaine (terminologie – circuit de réutilisation par grandes catégorie d'emballage).*
- Participer aux réflexions et au développement de l'eco-conception pour les emballages.*
- Participer au débat sur le marquage environnemental des produits qui devrait être une priorité de la distribution. Le but est d'associer les consommateurs à la démarche en leur donnant le pouvoir d'évaluer l'impact environnemental des produits qu'ils achètent. L'emballage est en première ligne. Des indicateurs pourraient être développer en prenant en compte les spécificités de l'emballage.*

